

Communiqué de presse

Appenzell, le 27 avril 2022

Un jardin favorable aux abeilles

En appliquant une protection des plantes respectueuse des insectes et en favorisant des plantes à fleurs indigènes, les jardiniers amateurs et professionnels apportent une contribution importante au bien-être des abeilles tout en réduisant le risque d'intoxication des abeilles.

Il convient de renoncer autant que possible à l'utilisation de produits phytosanitaires et de biocides et de prévenir une infestation par des parasites en cultivant des plantes résistantes. Si des ravageurs apparaissent malgré tout dans le jardin, il existe des solutions qui ne nécessitent pas de produits chimiques. Selon le ravageur, on peut par exemple utiliser des filets, des insectes auxiliaires ou des micro-organismes.

«Si l'on ne veut pas ou que l'on ne peut pas renoncer aux produits phytosanitaires ou aux biocides, il faut absolument se renseigner dans les magasins spécialisés sur les produits respectueux des abeilles», conseille Marianne Tschuy du Service sanitaire apicole. «Il existe presque toujours une alternative qui ne nuit pas aux pollinisateurs», ajoute-t-elle. Dans le cas des réserves d'anciens produits phytosanitaires ainsi que des commandes en ligne, il vaut la peine de se renseigner au préalable si le produit peut être utilisé.

Une mauvaise utilisation des insecticides peut provoquer une intoxication d'abeilles mellifères et sauvages. Il est donc important de lire les instructions d'utilisation et de les respecter à la lettre. Selon la spécialiste de la santé des abeilles, «même les préparations sans prescriptions SPe 8 spécifiques aux abeilles ne doivent jamais être pulvérisées directement sur les fleurs et doivent toujours être appliquées après le coucher du soleil, lorsque les abeilles ne volent plus».

Pour les abeilles, il est important de disposer toute l'année d'une offre variée de pollen et de nectar. Les jardins fleuris y contribuent de manière significative. En choisissant de cultiver des plantes mellifères dans son jardin, on favorise la pollinisation par les abeilles et une récolte plus importante de fruits, de baies et de légumes.

Ce qu'il faut savoir sur l'utilisation des produits phytosanitaires et des biocides:

- Ne jamais les pulvériser sur les plantes en fleurs
- Attendre le coucher du soleil avant d'appliquer le produit (le produit peut ainsi sécher pendant la nuit)
- Pas de traitement en cas de vent fort ainsi qu'avant et après de fortes pluies
 (cela évite les résidus sur les plantes environnantes et dans la nappe phréatique)
- Éviter autant que possible les sprays insecticides et les produits contre les fourmis (ceux-ci contiennent des insecticides qui sont également dangereux pour les abeilles)
- Les fabricants de produits phytosanitaires garantissent en règle générale une durée de conservation de trois ans (observer la date de fabrication sur le récipient ou noter la date d'achat sur l'emballage).
- Rapporter les produits inutilisés au point de vente pour qu'ils soient éliminés de manière appropriée.

Bien que de nombreuses suspicions d'intoxication ne soient pas signalées ou soient détectées trop tard ou pas du tout (notamment dans le cas des abeilles sauvages), le Service sanitaire apicole a pu mettre en évidence neuf cas d'intoxication aiguë de colonies d'abeilles en 2021. Quatre d'entre elles étaient dues à une mauvaise utilisation de produits phytosanitaires, les autres à la substance active fipronil, qui est autorisée en Suisse uniquement comme biocide et médicament vétérinaire.

Les détails concernant les intoxications se trouvent dans le Rapport Intoxication d'abeilles 2021.

Vous trouverez la liste actuelle des produits phytosanitaires dangereux pour les abeilles sous:

https://www.abeilles.ch/themes/sante-des-abeilles/intoxications-dabeilles.html

Photos disponibles



Le buis en fleurs est très attractif pour les abeilles © apiservice



Un conseil spécialisé est indispensable lors de l'achat d'un produit phytosanitaire © apiservice



Abeille dans une fleur de courge © apiservice



Ne pas pulvériser sur les plantes en fleurs

© apiservice

Personne de contact

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser à:

Marianne Tschuy, spécialiste de la santé des abeilles/intoxication d'abeilles, Service sanitaire apicole (disponible par téléphone les mercredis et jeudis, les autres jours par courriel).

Téléphone: 058 461 40 23 ou 079 199 82 14, marianne.tschuy@apiservice.ch

Les photos en haute résolution peuvent être téléchargées dans l'espace presse de abeilles.ch: www.abeilles.ch/actualites/presse.html